

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	L'Herbasse : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968

Légende
Servitudes opposables sur le territoire communal

- A4 - Concession des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
- Limites administratives section cadastrale

Le Chalon
Liste des servitudes d'utilité publique

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
A4	DDT de la Drôme - DEREN	L'habitant - Servitude de lit des ouvrages de cours d'eau non domaniaux et éligibles	Arrêté préfectoral	9121	02-10-1998



Déclaration d'utilité
Publique des servitudes
de libre passage sur les
berges des cours d'eau
navigables et non flot-
tables.

ARRÊTÉ n° 5121

Le Préfet de la Drôme,

Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU les articles du livre I, titre III, chapitre III
du Code Rural sur le curage, l'élargissement et le redressement des
cours d'eau,

VU le décret n° 59-96 du 7 janvier 1959 relatif aux
servitudes de libre passage sur les berges des cours d'eau non navi-
gables et non flottables,

VU le décret n° 60-419 du 15 avril 1960 sur les servi-
tudes de libre passage,

VU le dossier comportant le projet de liste des cours
d'eau, sections de cours d'eau dont les riverains seront tenus de
supporter la servitude et la carte du tracé de ces cours d'eau,

VU les résultats de l'enquête en vue de la détermination
des servitudes de libre passage sur les berges des cours d'eau non
navigables et non flottables déposée pendant 20 jours, du 18 avril
au 10 mai 1966 inclus, à la Préfecture de VALENCE et dans les sous-
préfectures de DIE et de NYONS,

VU l'avis de M. l'Ingénieur en Chef du Génie Rural des
Eaux et des Forêts, Chef du Service Régional de l'Aménagement des
Eaux RHONE-ALPES,

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de
la Préfecture

A R R E T E

ARTICLE 1er - Conformément au décret 59-96 du 7 janvier 1959, les
riverains des cours d'eau non navigables et non flottables énumérés
à l'article 2 du présent arrêté sont tenus de permettre le libre
passage, soit dans le lit des dits cours d'eau, soit sur leurs berges
dans la limite d'une largeur de 4 m. (quatre mètres) à partir de la
rive, des engins mécaniques servant aux opérations de curage.

.../...

ARTICLE 2 - Liste des cours d'eau soumis à servitude

1) Bassin du Rhône au Nord de l'Isère

Les cours d'eau dont le lit est situé sur le territoire des communes de :

LAFEYROUSE MORNAY - EPINOUBE - St RAMBERT d'ALBON -
St SORLIN EN VALLOIRE - ANNEYRON - LENS LESTANG - MANTHES - MORAS -
CHATEAUNEUF DE GALAURE - ALBON - ANDANCETTE - BEAUSEMBLANT -
LAVEYRON - HAUTERIVES - MUREILS - La MOTTE DE GALAURE - St UZE -
St VALLIER - St AVIT - RATIERES - CLAVEYSON - St BARTHELEMY DE VALS -
FROMY - TAIN L'HERMITAGE - CHANTEMERLE LES BLES - LARNAGE - MERCUROL.

2) Bassin de l'Isère

PARMANS - CHATILLON St JEAN - St PAUL LES ROMANS - St
MICHEL de SAVASSE - PEYRINS - MOURS - ROMANS - GRANGES LES BEAUMONT -
MIRIBEL - St LAURENT D'ONAY - CREPOL - MARGES - CHARMES - St DONAT -
CLERIEUX - St CHRISTOPHE ET LE LARIS - MONTCHENU - MARSAZ - CHAVANNES
VEAUNES - CHANOS CURSON - BEAUMONT MONTEUX - PONT DE L'ISERE.

3) Bassin du Rhône entre Isère et Drôme

BOURG LES VALENCE - BARBIERES - BESAYES - CHARPEY -
ALIXAN - St MARCEL LES VALENCE - VALENCE - ETOILE - COMBOVIN -
CHATTAUDOUBLE - CHABEUIL - MONTVENDRE - MALISSARD - BEAUMONT LES
VALENCE - MONTELEGER - BEAUVALLON - PEYRUS - MONTELIER - St VINCENT
LA COMMANDERIE - BARCELONNE - LA BEAUME CORNILLANE - MONTMAYRAN -
UPIE - MONTOISON - ALLEX - AMBONIL - LIVRON - LA BATIE DES FONTS -
VALDROME - LES PRES-BEAURIERES - CHARENS - LESCHES EN DIOIS -
BEAUMONT EN DIOIS - LUC EN DIOIS - MONTLAUR EN DIOIS - RECOUBEAU -
JANSAC - BARNAVE - NISCON - GLANDAGE - TRECHENU - BONNEVAL EN DIOIS -
BOULC - RAVEL ET FERRIERS - MENGLON - LAVAL D'AIX - AIX EN DIOIS -
DIE - MOLLIERES - ROSEYER - MARIGNAC EN DIOIS - PONET ST AUBAN -
St JULIEN EN QUINT - St ANDEOL EN QUINT - VACHERES EN QUINT - Ste
CROIX - SAILLANS - MONTCLAR SUR GERVANNE - MIRABEL ET BLACONS -
BEAUFORT SUR GERVANNE - GIGORS ET LOZERON - SUZE SUR CREST - COBONNE -
AOSTE SUR SYE - CREST - VAUNAVEYS - EURRE - POYOLS - BARNAVE -
BARSAC - AUREL - DIJAVEU - CHABRILLAN - GRANE - LA ROCHE SUR GRANE -
SAILLANS.

4) Bassin du Rhône à l'aval de la Drôme

LORIOU - SAULCE - CLIOSCLAT - MIRMANDE - LES TOURRETTES -
LA COUCOURDE - SAVASSE - MONTELMAR - ANCONE.

.../...

5) Bassin du Roubion - Jabron

BOUVIERES - CRUPIES - BOURDEAUX - MORNANS - POET
CELARD - SAOU - FRANCILLON SUR ROUBION - SOYANS - PONT DE BARRET
CHAROLS - CLEON D'ANDRAN - St GERVAIS SUR ROUBION - BONLIEU -
LA LAUPIE - SAUZET - St MARCEL LES SAUZET - LES TONILS - BEZAUDUN
PUY St MARTIN - ROYNAC - MARSANNE - VESC - ORCINAS - ROCHEBAUDIN -
SALETTES - MONTBOUCHER - DIEULEFIT - POET LAVAL - SOUSPIERRE -
LA BEGUDE DE MAZENC - LA BATIE ROLAND - PUYGIRON - ESPELUCHE -
MONTJOUX - PORTES EN VALDAINE - LA TOUCHE - ROCHEFORT EN VALDAINE
ALLAN - MALATAVERNE - CHATEAUNEUF DU RHONE - DONZERE - TAULIGNAN -
SALLES SOUS BOIS - GRIGNAN - REAUVILLE - CHANTEMERLE LES GRIGNAN -
LA GARDE ADHEMAR - LES GRANGES GONTARDES - VALAURIE - ROUSSAS -
PIERRELATTE - St PAUL TOIS CHATEAUX - CLANSAYES - SOLERIEUX -
St RESTITUT - MONTSEGUR SUR LAUZON -

6) Bassin du Lez

TEYSSIERES - MONTJOUX - BECONNE - ROCHE ST SECRET -
TAULIGNAN - MONTBRISON SUR LEZ - COLONZELLE - CHAMARET - LA BEAUME
DE TRANSIT - BOUCHET - SUZE LA ROUSSE - VALOUSE - LE PEGUE -
ROUSSET LES VIGNES - St PANTALEON LES VIGNES - TULETTE.

7) Bassin de l'Eygues

SAHUNES - CURNIER - MONTAULIEU - LES PILLES - AUBRES -
NYONS - MIRABEL AUX BARONNIES - VINSOBRES - St MAURICE SUR EYGUES -
LA CHARCE - ROTTIERS - LA MOTTE CHALANCON - CORNILLON SUR L'OULE -
CORNILLAC - REMUZAT - CONDORCET - VENTEROL - StSAUVEUR LE GOUVERNEUR
BESIGNAN - POET SIGILLAT - St JALLE - ARPAVON - PIEGON -

8) Bassin de l'Ouvèze

PENNE SUR L'OUVEZE - PIERRELONGUE - MOLLANS SUR OUVEZE
MERINDOL - LA ROCHE SUR LE BUIS - BUIS LES BARONNIES - PLAISIANS -
EYGALIERS - REILHANETTE - MONTBRUN LES BAINS.

9) Bassin de la Durance

LUS LA CROIX HAUTE - LABOREL - SEDERON - VERS SUR
MEOUGE - AYGALAYES - LACHAU - BALLONS - MEVOUILLON - VILLEFRANCHE
LE CHATEAU - MONTFROC.

ARTICLE 3 - A l'intérieur des zones soumises à servitudes, toute
nouvelle construction, toute élévation de clôture fixe, toute
plantation est soumise à autorisation préfectorale.

.../...

Les propriétaires de clôtures, arbres et arbustes situés dans les zones grevées de servitude antérieurement à l'ouverture de l'enquête qui précède l'arrêté préfectoral, peuvent être mis en demeure de supprimer ces clôtures, arbres, arbustes. Cette suppression ouvre droit à indemnité.

Pour tout autre cas, il sera fait application des prescriptions prévues par le décret n° 59-96 du 7 janvier 1959.

ARTICLE 4 - M. le Secrétaire Général,

- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture,

- M. l'Ingénieur en Chef du Génie Rural des Eaux et des Forêts, Chef du Service Régional de l'Aménagement des Eaux RHONE-ALPES,

- Mrs. les Maires des communes

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VALENCE, le

- 2 DEC. 1968

Le Préfet

Jacques PATAULT

Jacques Patault

Pour ampliation
L'Attaché Principal



SERVICE DU GENIE RURAL

AMENAGEMENT AGRICOLE DES EAUX

-- DEPARTEMENT DE LA DROME --

- SERVITUDE DE LIBRE PASSAGE SUR LES BERGES DES COURS D'EAU NON NAVIGABLES NI FLOTTABLES -
PROPOSITIONS POUR L'ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES COURS D'EAU OU SECTIONS DE COURS D'EAU SUSCEPTIBLES
DE FAIRE L'OBJET DE CETTE SERVITUDE (4 METRES DE LARGEUR SUR CHAQUE BERGE SAUF EXCEPTION INDIQUEE)
(APPLICATION DES DECRETS N° 59-96 du 7/1/59 et N° 60-419 du 25/4/60).

N° REF : AU PLAN /	COURS D'EAU	DELIMITATION DES SECTIONS	LONG	COMMUNES INTERESSEES
I	BASSIN DU	RHONE AU NORD DE L'ISERE		
1	LE DOLON	Sur limite département Isère (rive gauche)	5,5	LAPEYROUSE - MORNAY - EPINOUBE -
2	LES LAUX CLAIRES	Totalité du cours	1	SAINTE-RAMBERT D'ALBON
3	L'ORON	Totalité du cours situé dans le département jusqu'à 1 km à l'ouest du village d'Epinoube	13	LAPEYROUSE- MORNAY - EPINOUBE -
4	LES COLLIERES	Totalité du cours situé dans le département	12	SAINTE-SORLIN EN VALLOIRE - ANNEYRON - SAINTE-RAMBERT D'ALBON
5	LE DOLURE	Du confluent du REGRIMAY jusqu'aux Collières	8	LENS - LESTANG - LAPEYROUSE - MORNAY - ST-SORLIN EN VALLOIRE
6	LE REGRIMAY OU LENTIOL	De son entrée dans le département jusqu'au DOLURE	4	LENS - LESTANG
7	LA VEUSE	Totalité du cours	7	MANTHES - MORAS - SAINTE-SORLIN EN VALLOIRE
8	TORRENT DE FREGES MUZET	Du pont de la R.D 1 jusqu'à la VEUSE	1,2	MANTHES
9	TORRENT DE COMES BET	Du pont de la R.D 1 jusqu'à la VEUSE	1,2	MORAS EN VALLOIRE
10	RUISSEAU DE LA VAUVERIERE	Du pont de la R.D 1 jusqu'à la VEUSE	0,6	MORAS EN VALLOIRE

(2)

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
11	RUISSEAU DE COMBE DU NANT	Du pont de la R.D 1 jusqu'à la VEUSE	0,5	SAINT-SORLIN EN VALLOIRE
12	LE BANCEL	DE la Combe des Riviers jusqu'au Rhône	14,5	SAINT-SORLIN EN VALLOIRE - CHATEAUNEUF DE GALAURE ANNEYRON - ALBON - ANDANCON
13	L'ARGENTELLE	Totalité du cours	13	SAINT-SORLIN EN VALLOIRE ANNEYRON - ALBON
14	L'ANDANCON	Du pont de la R.D 132 jusqu'au Bancel	0,7	ALBON
15	RUISSEAU DE GROI- SIEUX	Du pont de la R.D 132 jusqu'au Bancel	0,4	ALBON
16	RUISSEAU DE BLACHE BELLE	Du pont de la R.D 122 jusqu'au Rhône	2,6	BEAUSEMBLANT - LAVEYRON
17	Ruisseau du VIVIER	2 km en amont de son confluent avec le ruisseau de Blache Belle	2	BEAUSEMBLANT
18	LA GALAURE	De 2 km en amont du pont sur la R.N 538 jusqu'au Rhône	21	HAUTERIVES - CHATEAUNEUF DE GALAURE. <i>St Barthélemy de Vals</i>
19	LA VERMEILLE	Sur les 2 km aval de son cours	2	EN LIMITE DE : CHATEAUNEUF DE GALAURE ST-AVIT
20	LE BION	Sur tout son cours pérenne jusqu'en amont de Claveyson (branche nord à partir de la limite St-Avit, branche sud, sur 1 km en amont du confluent des deux branches)	5	RATIERE - CLAVEYSON - LA MOTTE DE GALAURE
21	L'EMEIL	Totalité du cours	3	SAINT BARTHELLEMY DE VALS

1	2	3	4	5
22	LA BIONNE	de la R.N. 7 jusqu'au Rhône	1	EROME
23	LE TORRAS	de la limite de LARNAGE jusqu'au Rhône	1,5	TAIN L'HERMITAGE
24	LA BOUTERNE	Totalité du cours	7	CHANTEMERLE LES BLES LARNAGE - TAIN L'HERMITAGE
25	LA BURGE	du confluent avec le ruisseau des Char- bonniers jusqu'à la Bouterne	3	MERCUROL

(4)

B A S S I N D E L' I S E R E

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
26	LA JOYEUSE	Du pont de la R.D 123 au hameau des Buis- sières (1,5 km en amont du confluent avec l'Isère	9 3,5	PARNANS - CHATILLON SAINT- JEAN - SAINT PAUL LES RO- MANS - SAIN-MICHEL SUR SAVAS SE CHATILLON ST-JEAN
27	L'AYGALA	Totalité du cours		
28	LA SAVAS E	du pont de la R.N 538 à l'entrée dans la ville de PARNANS	5	PEYRINS - MOURS - ROMANS
29	RUISSEAU DE LA MARTINETTE	TOTALITE DU COURS	8	PEYRINS - ROMANS - GRANGES LES BEAUMONT
30	LE CHALON	Du pont de la R.N 532 à l'Isère	2	GRANGES LES BEAUMONT
32	L'HERBASSE	Du confluent du Valébré à l'Isère	30	MIRIBEL - ST-LAURENT D'ONAY CREPOL - MARGES - CHARLES - ST DONAT - CLERIEUX - GRANGES LES BEAUMONT
33	LA LIMONE	De St-Christophe et le Laris jusqu'à l'her- basse	7	St-CHRISTOPHE ET LE LARIS MONCHENU - CREPOL - CHARLES
34	LE VALLEY	Du pont de la R.D 67 jusqu'à l'Herbasse (y compris bief aval du canal du MOULIN)	1,6	CHARLES SUR L'HERBASSE
35	LE MERDARET	de la limite de Ratière jusqu'à l'Herbas- se	4	SAIN-T-DONAT
36	LE DRUISLEU	Totalité du cours	0,7	SAIN-T-DONAT
37	L'EGOUTE	Du hameau des Sablières jusqu'à l'Herbasse	3	CLERIEUX

(5)

1	2	3	4	5
38	LE FONTANIS	Totalité du cours	4	LARGES - SAINT-DONAT
39	LA VEAUNE	Totalité du cours	15	MARSAT - CHAVANNES - VEAUNES - CHANOS CURSON - BEAUMONT MONTEUX - PONT DE L'ISERE

(6)

III BASSIN DU RHONE ENTRE ISERE ET DROME				
40	LA TOU RTELLE	Totalité du cours et y compris le fossé fait pour l'autoroute.	2	BOURG LES VALENCE
41	LA BARBEROLLE	Du village de Barbière à Bourg les Valence	22	BARBIERE - B.SAYES - CHARPEY : ALIXAN - St-MARCEL LES VALEN : CE - VALENCE - BOURG LES VALE : LENCE
42	L'EPERVIERE et LES CANAUX D'IRÉ RIGATION A PARTIR DES SOURCES DE VA LENCE	Voir plan de détail au 1/5000c		VALENCE
A	CANAL DU MOULIN	de son origine au boulevard des Moulins		VALENCE
B	CANAL DES MALCONÉ tents SUD	de son origine au boulevard de la Libé- ration		VALENCE
43	LE LAMBERT	Totalité du cours	2	ETOILE
44	LA VÉORE	Totalité du cours	28	COMBOVIN - CHATEAUDOUBLE - CHABEUIL - MONTVENDRE - LALLIS SARD - BEAUMONT LES VALENCE MONTELEGAR - BEAUVALLON -E- TOILE
45	LA CURSAYES	Du lieu dit "LES HILLES" jusqu'à la Véore	2,5	COMBOVIN
45 bis	LA VOLLONGE	Du pont situé à 200 m en amont du hameau de Laval jusqu'à la Véore	2	COMBOVIN
46	LE CHEVILLON	Du pont situé au droit du village de Chateaudoublo jusqu'à la Véore	2,3	CHATEAUDOUBLE

(7)

47	LA LIERNE	Du village de Peyrus jusqu'à la Véore	4	PEYRUS - CHATEAUDOUBLE
48	LE GUIMAND	Totalité du cours	18	CHARPEY - MONTELIER - CHA- BEUIL - MALISSARD - BLAUMONT: LES VALENCE
49	LA BOISSE	Du Moulin de St-Vincent la Commanderie jusqu'au Guimand	5	St-VINCENT LA COMMANDERIE - CHARPEY
50	LA LIMASSOLE ET RUISSEAU DES CHIROUZES	De son entrée sur la commune de Montélier jusqu'au Guimand	7	MONTELIER
51	RUISSEAU DES CRAPAUDS	Totalité du cours	5	MONTVENDRE - MALISSARD
52	LE MERDARIT amont de Chabeuil	Totalité du cours	3	CHABEUIL
53	RUISSEAU DE BOST	Totalité du cours	6	BARCELONNE- MONTVENDRE - CHABEUIL
54	LE MERDARIT aval de Chabeuil	Totalité du Cours jusqu'au ruisseau du Bost	3	CHABEUIL
55	RUISSEAU DE PARPAILLE	Du hameau de Parpaille jusqu'au ruisseau de Bost	1	BARCELONNE - MONTVENDRE
56	LE RIOUSSET	Du pont situé on aval du hamoru des Faures jusqu'au ruisseau de Bost	2,5	BARCELONNE - MONTVENDRE
57	LA PETITE VEORE	Totalité du cours	4	MONTVENDRE - BLAUMONT LES VALENCE

(8)

1	2	3	4	5
58	LA MEILLASOLE	Totalité du cours jusqu'à la Petite Véore	7	MONTVENDRE - BEAUMONT LES VALENCE
59	RUISSEAU DES SEIZES	Totalité du cours jusqu'à la petite Véore	2	MONTVENDRE - BEAUMONT LES VALENCE
60	RUISSEAU DU ROU- lin des FONTAINES	Totalité du cours	0,6	BEAUMONT LES VALENCE - MONTELEGER
61	L'ECOUTAY	Du pont de la R.D. 208 jusqu'à la Véore	11	LA BEAUME CORNILLANE - MONTMEYRAN - BEAUMONT LES VALENCE - MONTELEGER
62	RUISSEAU DES GRAN- GES	Totalité du cours jusqu'à l'Ecoutay	2,5	LA BEAUME CORNILLANE - MONTMEYRAN
63	LA BIONNE	De son entrée sur la commune de Montmoyran jusqu'à l'Ecoutay	2,5	- MONTMEYRAN
64	RUISSEAU DE LA ROUAILLE	Totalité du cours	1,5	MONTVENDRE - MONTMEYRAN
65	LE PETOCHIN	Totalité du cours (depuis le confluent Jallatte ruisseau du Loye)	3	MONTELEGER
66	RUISSEAU DE LOYE	Totalité du cours	9	UPIE - MONTMEYRAN - MONTELEGER
67	RUISSEAU DES MASSONNES	De la limite de commune La Rochette sur Crest Upio jusqu'au ruisseau de Loye	0,9	UPIE
68	RUISSEAU DE LA BESANTIE	de la limite de commune La Rochette sur Crest Upio jusqu'au ruisseau de Loye	1,1	UPIE
69	RUISSEAU DE GUILLOMONT	Totalité du cours	1,5	MONTMEYRAN - MONTELEGER

(9)

1	2	3	4	5
70	RUISSEAU DU MOULIN	Totalité du cours	5	UPIE - MONTEYRAN
71	LA JALATTE	Totalité du cours	7	UPIE - MONTOISON - MONTEYRAN - MONTELEGER
72	RUISSEAU DE CENCETTE	Totalité du cours	2,5	MONTEYRAN - MONTELEGER
73	RUISSEAU DE MOUTONÉ	Totalité du cours	1,2	ETOILE - MONTELEGER
74	LE BERNAUDON	Totalité du cours	1,5	UPIE
75	RUISSEAU SUD DE LA MAYRE D'EAU	Totalité du cours	1,5	UPIE
76	RUISSEAU NORD DE LA MAYRE D'EAU	Totalité du cours	2	UPIE
77	LA GRANETTE	Totalité du cours	2,5	ETOILE - MONTELEGER
78	L' OZON	Totalité du cours	12	MONTOISON - ALLE - AMBONIL - LIVRON - ETOILE -
79	LE PETIT OZON	Totalité du cours	4,5	UPIE MONTOISON
80	LE PETANÉ	Totalité du cours	4,5	MONTOISON - AMBONIL
81	L' ARCETTE	Totalité du cours	6,5	ETOILE
82	LA LAUZE	Totalité du cours	1,8	LIVRON - ETOILE

1	2	3	4	5
83	LA DROME	De sa source à son confluent avec le BEZ	31	LA BATTIE DES FONTS - VILDRONNE - LES PRES - BEAURIERES - CHARENS - LESCHES EN DIOIS - BLAUMONT EN DIOIS - LUC EN DIOIS - RECOUBEAU - JOUSAC - BARNAVE
<u>APFLUENTS RIVE DROITE DE LA DROME</u>				
84	LE MARAVEL	Du pont de la R.N. 93 à Beaurière jusqu'à la Drôme	3,2	BEAURIERES
85	RUISSEAU DE LESCHES	De l'ancien moulin de Rodet à la Drôme	2,5	LESCHES EN DIOIS
86	LE RIF	Totalité du cours	6	MISCON - LUC EN DIOIS
87	LE TORRENT DE LUC	Du pont S.N.C.F. jusqu'à la Drôme	1	LUC EN DIOIS
88	RUISSEAU DE BLANCHON	Du pont de la R.D. 69 jusqu'à la Drôme	3	MINGLON - RECOUBEAU
89	RUISSEAU DE LA VIÈRE	Sur 1,5 km avant son confluent avec le ruisseau de Guimone	1,5	GLANDAGE
90	RUISSEAU DE GRIMONE	Du confluent du ruisseau de Boirette au confluent avec le ruisseau de la Vière	2,5	GLANDAGE
91	RUISSEAU DE LA BORNE	De 1 km en amont du hameau de Bornet à 0,5 km en aval du hameau des Reysnet	2,5	GLANDAGE
92	RUISSEAU D'ARCHIANE	Du hameau d'Archiane jusqu'à Bez	7,5	TRESCHENU
93	RUISSEAU DES NONIERES	Du pont de la R.D. 120 jusqu'au ruisseau d'Archiane	2,7	TRESCHENU

(11)

1	2	3	4	5
94	RUISSEAU DE BONNEVAL ET RUISSEAU DE BOULC	Du pont de la R.D. 148 entre Bonneval et Souvestrière jusqu'au pont de la R.D. 348	6,5	BONNEVAL EN DIOIS - BOULC RAVEL ET FERRIERS
96	RUISSEAU DE MERLETT	Sur 1 km avant son confluent avec le ruisseau de BOULC	1	BOULC - RAVEL ET FERRIERS
97	RUISSEAU DES BOIDANS	Du hameau de Gallands jusqu'à Bez	4,5	MENGLON
98	RUISSEAU DE RAFINAC	Du pont de la R.D. 181 jusqu'au Bez	2,5	MENGLON
99	RUISSEAU DE FONTOURSE	Du pont situé à 0,6 km au Nord Est de Laval d'AIX jusqu'à la Drôme	3,3	LAVAL D'AIX - AIX EN DIOIS
100	RUISSEAU DE VALCROISANT	De la source de la Marguerite jusqu'à la Drôme	2	DIE - MOLIERES - GLANDAZ -
101	LE MEYROSSE	De 1 km en amont du hameau des Planeaux jusqu'à la Drôme	7	ROMEYER - DIE
102	LE COCCHUSE	De la ferme Truchard à la Drôme	2,6	DIE
103	LA COMANE	Du quartier du Batet à la Drôme	2,5	DIE
104	RUISSEAU DE MARIGNAC	Du moulin au droit de Marignac en Diois jusqu'à la Drôme	5	MARIGNAC EN DIOIS - DIE
105	L'IZARETTE	Du quartier de la Condamine à la Drôme	2,6	PONET ET SAINT AUBAN

1	2	3	4	5
106	LA SURE	Du hameau des Manins jusqu'à la Drôme	14	ST-JULIEN EN QUINT ST ANDIOL EN QUINT - VACHERES EN QUINT - STE CROIX
107	LE RIOUSSET	Sur 1 km avant son confluent avec la Drôme	1	SAILLANS
108	RUISSEAU DE LA GARCAUDE	Sur 0,5 km avec son confluent avec la Drôme	0,5	SAILLANS
109	RUISSEAU DECHARSA	De 0,5 au N.E de Charsac jusqu'à la Drôme	4,2	MONTCLAR SUR GERVANNE - MIRA BEL ET BLACONS
110	LA GERVANNE	Du pont de la R.D. 172 jusqu'à la Drôme	11	BEAUFORT SUR GERVANNE - MONT- CLAR SUR GERVANNE - MIRABEL ET BLACONS
111	RUISSEAU DE CHANTEMERLE	Totalité du cours	4	GIGORS ET LOZERON - SUZE SUR CREST - MONTCLAR SUR GERVANNE
112	LA ROMANE	Du hameau des Jaux jusqu'à la Gervanne	5	SUZE SUR CREST - MONTCLAR SUR GERVANNE - MIRABEL ET BLACONS
113	La VAUGELETTE	De 0,8 km l'E.N.E. du Hameau de Vaugelas jusqu'à la Gervanne	3	MONTCLAR SUR GERVANNE
114	LA SYE	Du hameau des Jaux jusqu'à la Drôme	2,5	GIGORS ET LOZERON - COBANNE AUSTE SUR SYE
115	LA LAUSIERE	Sur 1 km avant son confluent avec la Drôme	1	AUSTE SUR SYE - CREST
116	SALEINE	Du pont situé immédiatement à l'est du village de Vaunaveys jusqu'à la Drôme	6	VAUNAVEYS - CREST
119	LE MERDARIE	Du pont situé immédiatement à l'ouest du village d'EURBE jusqu'à la Drôme	3	EURBE

(13)

1	2	3	4	5
10	LA DENT	Totalité du cours	2	EURRE
121	LA RIAILLE	De 0,8 en amont du pont de la D111 jusqu'à la Drôme	4	UPIE - LURRE - ALLEX
AFFLUENTS RIVE GAUCHE DE LA DROME				
122	LA NIERRE GOURZINE	Du hameau du Cheylard jusqu'à la Drôme	1,2	BEAULONT EN DIOIS
123	LA BLOUX	De la prise du canal de Poyols jusqu'à la Drôme	4,5	POYOLS - LUC EN DIOIS
124	LE CHARLL	Sur 1 km avant son confluent avec la Drôme	1	POYOLS - MONTLAUR EN DIOIS LUC EN DIOIS
125	LE MORTROU	Sur 2 km avant son confluent avec la Drôme	2	MONTLAUR EN DIOIS
126	LA BARNAVETTE	Du village de Barnave jusqu'à la Drôme	3,5	BARNAVE
127	RUISSEAU DE JOFFRE	Totalité du cours	1,6	JANSAC - BARNAVE
128	L'ESCONAVETTE	Du hameau des Gentons jusqu'à la Drôme	2,5	MONTLAUR EN DIOIS
129	LE SATAYAS	Sur 1 km avant son confluent avec la Drôme	1	AIX EN DIOIS
130	LE FRESDERET	Du village de Barsac jusqu'à la Drôme	1,8	BARSAC
131	LE VIOPIS	Depuis le confluent avec le ruisseau des Baratières jusqu'à la Drôme	1,2	BARSAC
132	RUISSEAU DE COLOMBE	Lu lieu dit Colombe à l'est du village d'Aurel jusqu'à la Roanne	3,5	AUREL

(14)

1	2	3	4	5
133	RUISSEAU DE LAMBRES	Du hameau de Lambres (pont de la R.D 26) jusqu'à la Drôme	3,5	DITAJEU - CREST
134	RUISSEAU DE ST PIERRE	Totalité du cours en plaine jusqu'à la Drôme	3,5	CHABRILLAN
135	RUISSEAU DE VILLENEUVE	Depuis le hameau de Roch jusqu'au ruisseau de Saint-Pierre	1,5	CHABRILLAN
136	LA BEAUNETTE	Totalité du cours pérenne	2,5	GRANE
137	LA GRENETTE	Du confluent avec le ruisseau de Colombet (1 km en amont du pont de la R.D113) jusqu'à la Drôme	7	LA ROCHE SUR GRANE - GRANE
138	LA CONTECLE	De la sortie des gorges de St Moirans jusqu'à la Drôme	2,2	SAILLANS

(15)

V - BASSIN DU RHONE A L'AVAL DE LA DROME

1	2	3	4	5
139	LA RIQUETTE	Totalité du cours	2,5	LORIOU - SAULCE
140	RUISSEAU DE FREYCINET	Totalité du cours	1	SAULCE
141	L'OLAGNIER	Du pont de la R.N. 7 jusqu'au Rhône	2,5	SAULCE
142	LE MOUILLON	De la limite intercommunale Saulce Mir- mande Clioustrat jusqu'à l'Olagnier	2,1	SAULCE - CLIIOUSTRAT
143	LA TESSONNE	Du pont de la R.D. 57 jusqu'au Rhône	5,5	MIRMANDE - SAULCE
144	LA SOIREE	Totalité du cours	1,8	SAULCE
145	LA VERONNE	Totalité du cours en plaine	1,5	MIRMANDE - SAULCE
146	RUISSEAU DES LIMITES	Totalité du cours jusqu'à la Véronne	1,2	SAULCE - LES TOURETTES
147	LE BLOMARD	Sur 1 km en amont du pont de la R.N.7 jusqu'au Rhône	1,4	LES TOURETTES
148	RUISSEAU DES INNOCENTS	Totalité du cours	1,3	LA COUCOURDE + LES TOURETTES
149	RUISSEAU DES COMBES	Totalité du cours jusqu'au Leyné	2,5	SAVASSE - LA COUCOURDE
150	LE LEYROL	Totalité du cours (amont et aval du ter- rain		MONTELLIAR - ANCONE

BAS IN DU ROUBION JABRON

1	2	3	4	5
151	LE ROUBION	DU village de Bouvière jusqu'au Rhône	55	BOUVIERES - CRUPIES - BOUR- DEAUX - MORNANS - POET-CE- LARD - SAOU- FRANCILLON SUR ROUBION - SOYANS - PONT DE BARRET - CHAROLS - CLEON DANDRAN - ST GERVAIS SUR ROUBION - BONLIEU - LA LAUPIE - Sau- ZET - ST MARCEL LES SAUZET SAVASSE - MONTELEMAR
	<u>AFFLUENTS RIVE DROITE DU ROUBION</u>			
152	LA GUIMIANE	Sur 2 km en amont de son confluent jus- qu'au Roubion	2	BOUVIERES
153	LE SOUBRION	Du pont situé au lieu dit Soubrion jus- qu'au Roubion	2	les TONILS - BEZAUDUN - CRUPIES
154	RUISSEAU DE ST SAVIN	Totalité du cours pérenne	1,5	BOURDEAUX
155	LA BINE	Du pont situé au droit de la maison CORDEIL au Roubion	3,5	BEZAUDIN SUR BINE - BOURDEAUX
156	L'EYZARETTE	Du hameau de Tavau jusqu'au Roubion	0,5	MORNANS - SAOU -
157	RUISSEAU DE SAUZET	Totalité du cours	1,5	SAOU
158	LA VEBRE	Du "Pertuis" jusqu'au Roubion	4,4	SAOU
159	RUISSEAU DU TARAUD	Totalité du cours en plaine	2,5	SOYANS
160	RUISSEAU DES MARAIS	Totalité du cours en plaine	1	SOYANS

(17)

1	2	3	4	5
161	Ruisseau notre DAME	Totalité du cours en plaine	1,7	SOYANS
162	RUISSEAU DU DEVES	idem	0,6	SOYANS
163	L'ANCELLE	De 0,5 km en amont du pont de la R.D. 107 au Roubion	14	PUY ST MARTIN - CLEON D'ANDRAN - ROYNAC - MARSANNE - LA LAUPIE -
164	LE CHACUSE	de 0,5 km en amont du pont de la R.D.107 à l'Ancelle	2,5	PUY ST MARTIN
165	LA GRANDE ANCELLE	Totalité du cours	2,5	PUY ST MARTIN - CLEON D'ANDRAN
166	LE CHARIVARI	Totalité du cours en plaine	3,5	PUY ST MARTIN - ROYNAC - CLEON D'ANDRAN
167	LE ROCHETTE	Du pont de la R.D.107 au Charivari	1,6	ROYNAC
168	LA VIEILLE GUELLE	Totalité du cours	2,6	ROYNAC
169	LE LORETTE	Totalité du cours en plaine	4,2	ROYNAC
170	RUISSEAU DE CHANTERLINE	Totalité du cours en plaine	3	MARSANNE
171	RUISSEAU DE ST PRIVAT	Totalité du cours en plaine	1	MARSANNE
172	RUISSEAU DE BERIANE	idem	2,7	ROYNAC

(13)

1	2	3	4	5
173	COSTE SEULE	Totalité du cours d'eau	2,7	ROYNAC
174	RUISSAU DE GAUDISSARD	Totalité du cours en plaine	1,2	ROYNAC
175	RIF DU GRAND VALLAT	idem	1,5	ROYNAC
176	RUIS EAU DE CHABOTTE	Totalité du cours en plaine	1,6	ROYNAC
177	RUISSEAU DU BEAL	idem	3,2	MARSANNE
178	RUISSEAU DES BRUS	idem	2,5	MARSANNE
179	RUISSEAU DE ROUVEYRE	idem	2,5	MARSANNE
180	LE CHARAVEL	Totalité du cours en plaine	3,5	LA LAUPIE
181	LE SAILLAC	Du lieu dit "LE SAGNAC" au Roubion	3,5	SAUZET
182	LE FONT DAVIN	Totalité du cours en plaine	2,5	SAUZET
183	LE LAULAGNIER ET LE GRAND VALLA	idem	3	SAUZET - ST MARCEL LES SAUZET
184	LE MERDARIE	idem	4	SAVASSE - ST MARCEL LES SAU- ZET

AFFLUENTS RIVE GAUCHE DU ROUBION				
185	LE MERDARIE	Du pont de la R.D. 330 jusqu'au Roubion	2,6	VESC - CRUPIES -
186	LA LUZERNE	Sur 1,5 km en amont de son confluent avec le roubion	1,5	CRUPIES - ORCINAS -
187	RUISseau DU CLOT	Du pont situé à 0,8 km au sud du village de Francillon jusqu'au Roubion	2	FRANCILLON SUR ROUBION
188	RUISseau DES ABRIES	Du pont du C.V.O. de Francillon à la R.D.110 jusqu'au Roubion	1,8	FRANCILLON/ROUBION
189	LE RANCASTIER	Du pont du C.V.O. de Francillon à la R.D.110 jusqu'au Roubion	2	SOYONS
190	FONT LA JEANNE	Du pont de la C.V.O. de Francillon à la R.D. 110 jusqu'au Rancastier		
191	LE RIMANDOULL	Du village de Rochebaudin jusqu'au Roubion	0,9	SOYONS
192	RUISseau DES SALETTES	Du pont de la R.D. 179 au Roubion	2,5	ROCHEBAUDIN - PONT DE BARRET
193	LA MANSON	Totalité du cours	8	ST GERVAIS/ROUBION - BONLIEU SAUZET - MONTBOUCHER - MONTELMAR
194	LE JABRON	Du pont de la R.N. 538 à Dieulefit (lieu dit Farnier) jusqu'au Roubion	32	DIEULEFIT - POET LAVAL - sous PIERRE - LA BEGUDE DE MAZENC LA BATTIE ROLLAND - PUYGIRON MONTBOUCHER - ESPELUCHE - MONTELMAR
AFFLUENTS RIVE DROITE DU JABRON				
195	RUISseau DE COMBEVILLE	Totalité du cours en plaine	1,1	POET LAVAL

1	2	3	4	5
196	LE VERMENON	Totalité du cours	12	LA BEGUDE DE MAZENC ST GERVAIS/ ROUBION - LA BATIE ROLLAND - MONTBOUCHER
197	LE BRAMEFAIN	Totalité du cours y compris le ruisseau de Balastier	5	SALETTES - LA BEGUDE DE MA- ZENC
198	RUISSEAU DU NORLAND	Totalité du cours en plaine jusqu'au Bramefain	1	SALETTES
199	LE MORGON	Totalité du cours	2,6	SALETTES - CHAROLS
200	RUISSEAU DE LA TUILLERIE	Totalité du cours jusqu'au MORGON	2,6	CHAROLS
201	RAVIN DE BRAME- FAIN	Du pont de la R.D. 9 jusqu'au Vermonon	1,3	LA BEGUDE DE MAZENC
<u>AFFLUENTS RIVE GAUCHE DU JABRON</u>				
202	LE FAU	Depuis son entrée sur la limite de Dieulefit jusqu'au Jabron	4	DIEULEFIT
203	LE RELAUTIER	Totalité du cours		VESC - MONTJEU - DIEULEFIT
204	LE LANSON	Du pont de la R.D. 127 à Portes en Val- daine jusqu'au Jabron	2,2	PORTES EN VALDAINE
205	LA NICOULE	Totalité du cours	3,6	LA TOUCHE - PORTES EN VAL- DAINE
206	LE GOURNIER	idem	3	ROCHFORT EN VALDAINE - PUYGIRON

(21)

: 207	: RUISSEAU DE : CITELLES	: 1 km en amont du pont de la D. 126 au : Jabron	: 7	: ROCHFORT EN VALDAINE : ESPELUCHE
: 208	: LE MERDARIE	: Totalité du cours jusqu'au Citadelles	: 1,7	: ALLAN - ESPELUCHE
: 209	: LA RIAILLE	: Depuis le pont de la R.D. 56 jusqu'au : canal du Rhône	: 7	: ALLAN - MALTAVERNE - : CHATEAUNEUF DU RHONE
: 210	: LA CHAUSSEE	: Totalité du cours	: 4	: ALLAN CHATEAUNEUF DU RHONE
: 211	: LE MERDARIE	: Totalité du cours en plaine	: 0,6	: CHATEAUNEUF DU RHONE
: 212	: LONE DES ISLES	: Totalité du cours	: 2	: DONZERE
: 213	: LA BERRE	: Totalité du cours jusqu'au pont de la R.D. : 158	: 23	: CAULIGNAN - SALLES SOUS : BOIS - GRIGNAN - REAUVILLE : CHANTEMERLE - LES G. VALAU- : rie - LA GARDE D'ADHEMAR : - LLS GRANGES GONTARDES
: 214	: LA VENCE	: Depuis le pont de la R.D 56 jusqu'à la : Berre	: 6,5	: REAUVILLE - VALAURIE - : RONSBAS
: 215	: RUISSEAU DE TAVE	: Totalité du cours	: 4	: PIERRELATTE
: 216	: LA BERRE DE : SERRIGNAN	: idem	: 8	: PIERRELATTE
: 217	: LE BEAL	: De la sortie de Pierrelatte (part de la : R.D 13) jusqu'à la Berre de Serignan	: 3	: PIERRELATTE
: 218	: LE RIEU	: Sur 2,1 km en amont du contre canal C.N.R.	: 2,1	: LA GARDE D'ADHEMAR
: 219	: LES ECHARVELLES	: Totalité du cours	: 5	: LA GARDE D'ADHEMAR - St : PAUL 3 CHATEAUX

(22)

1	2	3	4	5
220	LE CHARRON	Depuis le pont de la R.D 133 jusqu'aux Echaravelles	2,2	CLANSAYES
221	LE ROZET	1 km 300 en amont du pont de la R.D 133 , jusqu'aux Echaravelles	2,8	CLANSAYES
222	LA ROUBINE	Totalité du cours	8	SOLERIEUX - ST RESTITUT - ST PAUL 3 CHATEAUX
223	LA RIALLES	Totalité du cours	4	CLANSAYES - ST PAUL 3 CHATEAUX
224	RAU DE STE CROIX	Totalité du cours	2,5	CLANSAYES - ST PAUL 3 CHATEAUX
225	Rau du GRAND ETANG	idem	1,2	ST PAUL 3 CHATEAUX
226	Rau de la ROUVILERE	idem	1,5	ST PAUL 3 CHATEAUX
227	LE LAUZON	idem jusqu'à la limite du département du Vaucluse	10	MONTSEGUR SUR LAUZON SOLERIEUX - ST RESTITUT
228	LA RIAILLE	Depuis le pont situé à 0,2 km à l'O.S.O. du village de Solérieux jusqu'au Lauzon	0,5	SOLERIEUX
	<u>BASSIN DU LEZ</u>			
229	LE LEZ	Totalité du cours jusqu'à la limite du Département du Vaucluse (rive droite seulement en limite de l'enclave de VALREAS)	49	TEYSSIERES - MONTJOUX - BEC CONNE - ROCHE ST SECRE - TAU LIGNAN - MONTBRISON/LEZ - GRI GNAN - COLOMBELLE - CHAFARET MONTSEGUR/LAUZON - LA BAULE DE TRANSIT - SUZE LA ROUSSE - BOUCHET
230	Rau de COUGOUARE	1,2 km en amont de son confluent avec le LEZ	1,2	TEYSSIERES

(23)

1	2	3	4	5
231	Rau des TARDIEUX	0,8 km en amont de son confluent avec le ruisseau GOUGOUARE	0,8	MEYSSILLES
232	Rau de la COMBE MARET	Depuis le lieu dit Ponçon jusqu'au Lez	3	VESC - VALOUSE - MONTJEU
233	LA VEYSSANNE	Depuis son confluent avec le ruisseau de COMBE obscur jusqu'au Lez	6,5	VESC - MONTJEU
234	L'ECHARVELLES	Totalité du cours	1,2	VESC
235	LA CHALERNE	idem	2,7	TAULIGNAN - GRIGNAN
236	LES EVABRES	idem	4,5	GRIGNAN - CHALARET
237	LA CORONNE	Partie aval depuis son entrée dans le département (rive droite seulement)	1,5	MONTSEGUR SUR LAUZON
238	Rau de PEGUE	(Le DOYON) Depuis le hameau du Celas jus qu'à la limite du département du Vaucluse	6	LE PEGUE - ROUSSET LES VIGNES
239	Rau de ST MARTIN	Totalité du cours en plain jusqu'au Rau du PEGUE	1,6	LE PEGUE - ROUSSET LES VIGNES
240	LE MERDARIE	Du village de ROUSSET LES VIGNES jusqu'à la limite du département du Vaucluse	4	ROUSSET LES VIGNES - ST PANTA LEON LES VIGNES
241	LE RIEUMEU	Depuis le pont de la R.N 538 jusqu'à la limite du département du Vaucluse	5	ROUSSET LES VIGNES - ST PANTA LEON LES VIGNES
242	L'AULIERE	De son entrée dans le département jusqu'à la Coronne (rive droite seulement) en limite de l'enclave de Valréas	4	COLONZELLE - MONTSEGUR SUR LAUZON
243	LE TALOBRE	Du pont de la R.D. 162 jusqu'au Lez	3,5	LA BAUME DE TRANSIT

1	2	3	4	5
244	LE GRAND VALLAT	De son entrée dans le département jusqu'au Lez	4	LA BAUME DE TRANSIT -BOUCHET
245	L'HERIN	De son entrée dans le département jusqu'au Lez	8	TULETTE - BOUCHET - SUZE LA ROUSSE
246	LA ROUBINE	Du pont de la R.D 161 jusqu'à l'Hérin	1,9	BOUCHET
247	LE MERDALIN	idem	1,7	BOUCHET
248	LE RIEU	Totalité du cours jusqu'à l'Hérin	1,5	TULETTE
	<u>BASSIN DE L'EYGUES</u>			
249	L'EYGUES	De la prise du canal des Berges de Sa-hune jusqu'à la limite du département du Vaucluse (rive droite seulement sur les 12 derniers km)	38	SAHUNE - CURNIER - MONTAULIEU - LES PILLES - AUBRES - NYONS - MIRABEL AUX BIEUX - VINSOBRES - ST MAURICE SUR EYGUES - TULETTE
250	L'OULE	Depuis son entrée sur la commune de Charce jusqu'à l'Eygues	16,5	LA CHARCE - ROTTIER - LA MOTTE CHALANCON - CORNILLON SUR L'OULE - CORNILLAC - REMUZAT
251	Rau d'AIGUEBELLE	Depuis le pont de la R.D 61 jusqu'à l'Oule	0,5	LA MOTTE CHALANCON
252	LE BENTRIX	Depuis le "Pas de l'Étroit" jusqu'à l'Eygues	4	CONDORCET - MONTAULIEU
253	LE MERDARIE	Sur 2,5 km en amont de son confluent avec le Bentrrix	2,5	CONDORCET
254	LE COUGOIR	De 0,6 km en amont du pont de la R.N94 jusqu'à l'Eygues	0,9	AUBRES

(25)

1	2	3	4	5
255	LA SAUVE	Du pont de la R.D.506 jusqu'à l'Eygues	5,6	VENTEROL - NYONS
256	L'ENNUYE	Depuis le pont de la R.D. 162 jusqu'à l'Eygues	12,5	ST SUVEUR GOUVERNET - BE SIGNAN POET SIGILLAT - STE JALLE - ARPAVON - CURNIER
257	Rau de POUYTANE	De son entrée sur la commune de Ste Jalle jusqu'à l'Ennuye	1,2	STE JALLE
258	Rau de PEYROUSE	En aval du pont de la R.D 64	0,5	STE JALLE
259	LE RIEUFRAIS	Sur 1,1 km en amont de son confluent avec l'Ennuye	1,1	STE JALLE
260	LE RIEU SEC	Du pont de la R.N. 538 jusqu'à l'Eygues	0,8	MIRABEL AUX BARONNIES
261	LA GAUDE	Totalité du cours	4	PIEGON - MIRABEL AUX BARON NIELS
<u>BASSIN DE L'OUVEZE</u>				
262	L'OUVEZE	Depuis le vieux pont à Buis les Baronnie jusqu'à la limite du département du Vaucluse	13	BUIS LES BIES PENNE /OUVEZE PIERRELONGUL - MOLLANS/OU- VEZE
263	Rau DE LAVAL	Du vallon du Flachier à l'Ouveze	1	BUIS LES BARONNIES
264	L'AIGUEMARSE	Du "Moulin Gauthier" à l'Ouveze	3,5	MERINDOL LES OLIVIERS - MOLLANS /OUVEZE
265	LE MENON	Depuis la prise du canal du Menon à Buis les Bies jusqu'à l'Ouveze	1,8	LA ROCHE SUR LE BUIS BUIS LES BARONNIES
266	LA DERBOUS	Depuis le ravin des Plans jusqu'à l'Ouveze	4,5	PLAISANS - EYGALIERS - BUIS LES BARONNIES

(26)

1	2	3	4	5
267	LE TOULOURENC	Partie amont : De l'Anary à la limite du département du Vaucluse Partie aval : Du "Pont Vieux" à Mollans sur Ouvèze jusqu'à l'Ouvéze (rive droite) seulement en limite du dpt du Vaucluse	4,7 3	REILHANETTE MOLLANS SUR OUVEZE
268	L'ANARY	De son entrée sur la commune de Montbrun les Bains jusqu'au Toulourenc	4	MONTBRUN LES BAINS
<u>BASSIN DE LA DURANCE</u>				
269	LE LUNEL	Totalité du cours jusqu'à la limite du département des Hautes Alpes	8	LUS LA CROIX HAUTE
270	LE MERDARIE	Sur 1 km en amont de son confluent avec le Lunel	1	LUS LA CROIX HAUTE
271	LE BUECH	Totalité du cours jusqu'à son confluent avec le Lunel	9	LUS LA CROIX HAUTE
272	LE CEANS	Du pont sur la R.D. 170 jusqu'à la limite du dpt des Hautes Alpes	3,2	LABOREL
273	LA MEOUGE	Du ravin des Librières jusqu'à la limite du dpt des Hautes Alpes	17	SEDERON - VERS SUR MEOUGE AYGALAYES - LACHU - BALLONS
274	LE DEFENS	Sur 1 km en amont avec son confluent la Méouge	1	SEDERON
275	L'AUZANCE	Depuis son confluent avec le Malarie jusqu'à la Méouze		

(27)

1	2	3	4	5
276	Rau DE VILLE FRAN: CHE	Totalité du cours	6	MEVOUILLON - VILLEFRANCHE LE: CHATEAU - DEDERON - VERS SUR: MEOUGE
277	Rau de VOLUY	Depuis le pont situé en amont du hameau de Voluy jusqu'à la Méeuge	2,5	VERS SUR MEOUGE
278	LE RIANCON	Depuis le village d'Eygalyes jusqu'à la Méeuge	2	EYGALAYES - BALLONS
279	LE JABRON	Dans sa traversée de la commune de Montfroc	1	MONTFROC